



Déclaration liminaire – CSAD du 2 février 2023

Intervention de l'UNSA Éducation

Ce Comité Social d'Administration Départemental a pour objet l'étude de la carte scolaire du premier degré de notre département.

Bien que le budget de l'éducation nationale pour 2023 soit en hausse, il prévoit de forts retraits d'emplois. L'UNSA éducation a dénoncé en Comité Technique Ministériel et dénonce à ce CSA ces suppressions de postes pour les uns et le non abondement de postes pour les autres.

Certes une diminution conséquente des élèves est à nouveau prévue, mais pour l'Unsa éducation, elle devrait être l'occasion de rattraper notre retard sur les pays comparables quant au taux d'encadrement. Notre système éducatif vit de multiples crises : crise de sa capacité à faire mieux réussir chaque élève, crise de fonctionnement, crise de recrutement et crise de justice sociale notamment. Autant de crises pour l'école qui font écho aux crises subies par le pays telles que la crise démocratique, la crise énergétique et encore la crise sanitaire du COVID qui n'est toujours pas achevée et enfin, ou avant tout, l'urgence climatique.

Pour l'UNSA Education, Il faut protéger notre service public d'Éducation pour redonner confiance en l'avenir à notre pays et offrir des perspectives positives aux professionnels qui font l'École.

Les suppressions d'emploi prévus contribuent à dégrader la réalité des métiers de l'Éducation nationale qui n'attirent plus, voire qui repoussent une partie de ceux qui les font.

L'État refuse de se saisir des défis actuels à leur juste mesure. En conduisant une politique de réduction des emplois et d'insuffisance salariale, il ignore les enjeux, en refusant d'y répondre de façon adéquate.

Ces arbitrages budgétaires 2023 auront des effets concrets dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré. Les conditions d'enseignement et d'aide des élèves ne s'en trouveront pas améliorées. Si nous apprécions positivement la création de postes de remplaçant, elle nous paraît insuffisante pour régler ce problème majeur dans le 1^{er} degré. Sans amélioration du nombre d'emplois autres qu'enseignants, notre système éducatif ne peut pas relever les défis qui lui sont assignés. Cela décourage même ceux qui voudraient le rejoindre tant ils savent que leur motivation initiale restera vaine et s'usera.

L'examen clinique du corps de l'Éducation nationale révèle des maux chroniques :

- Le mal-être voire la souffrance au travail devant la dégradation des conditions de travail progresse dans tous les métiers,

- L'absence de recrutement en cas de postes vacants alourdit la charge et les contraintes de ceux qui sont en poste,
- Le dépérissement du secteur médico-social (absence de médecins du travail, pénurie de médecins et d'infirmières scolaires, déficit d'assistantes sociales) fragilise le système tant du point de vue des personnels que des élèves.

Les agents et les cadres administratifs et technique de l'éducation nationale subissent partout la désorganisation du système et la difficulté à gérer un système qui compte sur une part croissante d'emplois contractuels, sans avoir les moyens de la gestion individuelle de ces personnels. C'est le cas notamment des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap.

Quant aux personnels d'encadrement et d'inspection, ils sont sommés de donner l'illusion que le système fonctionne normalement et d'apporter des solutions sans en avoir les moyens. Concrètement cela impose à ces professionnels de répondre à l'urgence du quotidien, d'absorber un flux de travail intenable, le tout sans avoir la satisfaction de l'efficacité. Cette réalité est largement ignorée ainsi qu'en atteste la régression globale des emplois des agents administratifs et techniques.

Cela porte à conséquence et surtout cela génère des dysfonctionnements, malheureusement devenus ordinaires, du système éducatif.

Pour ce qui concerne les moyens pour notre département, l'UNSA-éducation revendique prioritairement :

- L'ouverture de places en Itep, Ime, ainsi que la création d'ULIS
- La création de postes en RASED pour améliorer la prise en charge de la grande difficulté scolaire
- Le recrutement d'AESH
- La prise en compte de tous les élèves inscrits dans les écoles (2 ans, ULIS) pour les opérations de carte scolaire
- La baisse du nombre d'élèves en classe ordinaire

Pour conclure, nous voulons attirer l'attention de notre instance sur nos écoles rurales. Elles jouent un rôle essentiel pour assurer un service public d'éducation laïque de proximité. Elles sont elles aussi confrontées aux difficultés sociales, à la difficulté scolaire sans bénéficier de moyens supplémentaires. Elles sont parfois et trop souvent en concurrence forte avec l'enseignement privé confessionnel. C'est pourquoi nous serons particulièrement vigilant dans l'étude de la carte scolaire sur les fermetures envisagées et les ouvertures possibles dans les écoles en milieu rural.